

**AVENANT N° 1
à la convention d'occupation du Prieuré de Breuil**

Entre

La Ville de COMMERCY, représentée par son Maire, Jean-Philippe VAUTRIN, désignée sous le terme «La Ville», agissant en vertu de la délibération n° XXX du Conseil Municipal du 29 septembre 2025 ,

d'une part,

et

L'Association Ping Pong Club Commercien, représentée par sa Présidente, Aline MAILLARD, désignée sous le terme « l'Association »,

d'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

La convention d'occupation du Prieuré de Breuil, adoptée par délibération du conseil municipal N°2023/093 du 26 juin 2023, définit les conditions de mise à disposition de locaux du Prieuré de Breuil à l'Association Ping Pong Club Commercien.

L'article 6 de cette convention prévoit la participation de l'Association aux frais de fonctionnement des salles à usage unique, selon les modalités définies par la délibération n° 15/03 du 26 janvier 2015. Dans un souci d'efficacité et de clarté, il convient de simplifier et rationaliser les critères de calcul de cette participation. Il convient également d'identifier les locaux utilisés uniquement par l'Association et les locaux partagés ou de stockage.

L'article 6 est donc modifié comme suit :

Article 6 - Redevance d'occupation

6.1 – Salles à usage unique

Les salles désignées ci-dessous sont réservées à l'usage unique de l'Association. À ce titre, l'Association participera aux frais de fonctionnement de l'équipement au tarif de 2 euros par m². Ces frais pourront être révisés chaque année par délibération du Conseil Municipal.

- un bureau de 10,63 m²
- une salle d'accueil de 20,29 m²
- une salle de robot de 34,64m²
- une réserve (située au rez de chaussée) de 40 m²

6.2 – Locaux à usage partagé ou espace de stockage

La mise à disposition des équipements suivants est consentie à titre gratuit, sans participation aux frais de fonctionnement.

- une salle d'activité de 274,95 m²
- des vestiaires et sanitaires

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 055-215501222-20251006-2025_118-DE



A Commercy, le

Pour l'Association
La Présidente,

Pour la Ville
Le Maire,

Aline MAILLARD

Jean-Philippe VAUTRIN

PROJET